Centre Social Intercommunal de la Vallée de l'Authre
2, place des Ecoles
15250 NAUCELLES
04.71.47.24.10 / CSIVA.FR / centre.social.vallee.authre@csiva.fr

INSCRIPTION A L'ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Accueil collectif de mineurs des MERCREDIS 3/12 ans

Nom des parents : ……

Adresse : …… …….

Quotient familial CAF ou MSA : ……Numéro allocataire : ……(obligatoire)
JOINDRE OBLIGATOIREMENT ATTESTATION CAF OU MSA POUR TOUT CHANGEMENT (ou à défaut, votre avis d'imposition ou de non-imposition de l'année N-1 sur les revenus de l'année N-2)
(Sans le montant du quotient familial, le tarif le plus élevé sera appliqué)
OU :
J'accepte la personne habilitée à consulter mon QF sur CDAP et à conserver une copie d'écran OUI ☐ / NON ☐

ADRESSE MAIL : ……
J'autorise le centre social à m'envoyer des informations sur ma boîte mail …… …… OUI ☐ / NON ☐
J'autorise le centre social à m'envoyer les factures par mail…… ……OUI ☐ / NON ☐

***J'inscris mon enfant** désigné ci-dessous dans l'un de l'accueil collectif de mineurs du Centre Social Vallée de l'Authre **tous les mercredis de l'année scolaire 2025/2026** et **déclare être au courant** des activités proposées par le centre social. (Sorties, déplacements ou regroupements…), **je déclare avoir pris connaissance du fonctionnement de l'ACM téléchargeable sur le site** http://csiva.fr/*

Nom : …… Prénom : …… Age : ……..
Ecole fréquentée : …… Classe : ……

	MATIN	REPAS	APRES-MIDI	TRANSPORT (Uniquement pour les communes de Marmanhac, Naucelles et Reilhac)
Mercredis de Septembre 2025 à juillet 2026	☐ Matin	☐ Repas	☐ Après-midi	☐ À midi

Je m'engage à prévenir le centre social de toutes absences de mon enfant sur un des mercredis au moins une semaine à l'avance. Si délai non respecté, se référer au règlement de l'ACM.

Adhésion **2025-2026 (du 1er /09/25 au 31/08/26)** Enfant : 4.5 € (6.5 € hors territoire) / Famille : 12 € (14 € hors territoire).

Tarifs :

TERRITOIRE

Quotient familial	Journée sans repas	½ journée sans repas	Repas
<427	4,06	2,01	1,3
427<518	5,24	2,57	1,68
518<660	6,18	3,2	2,06
660<1045	8,03	4,82	2,44
1045<1397	9,97	6,1	2,82
1397<1833	10,73	6,78	3,2
1833<2202	11,14	7,04	3,58
>2202	11,43	7,22	3,96

HORS TERRITOIRE

Quotient familial	Journée sans repas	½ journée sans repas	Repas
<427	4,86	2,41	1,3
427<518	6,04	2,97	1,68
518<660	6,98	3,60	2,06
660<1045	8,83	5,22	2,44
1045<1397	10,77	6,50	2,82
1397<1833	11,53	7,18	3,2
1833<2202	11,94	7,44	3,58
>2202	12,23	7,62	3,96

Date et signature des responsables :